

Date de dépôt : 19 octobre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour la propreté, la salubrité et la sécurité de notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le commerce de détail genevois participe à l'animation et à la vie de notre canton. Il est le plus grand employeur du canton après l'Etat. Non seulement il représente une attractivité pour le tourisme et le citoyen en général, mais il joue également un rôle social dans les quartiers. C'est pour cela que le commerce genevois est aujourd'hui soucieux de retrouver une Genève « canton propre » et un climat de sécurité, qui a toujours régné dans nos rues. Ce constat de détérioration dans bon nombre de quartiers nuit à la bonne marche des affaires.

- Pour une information et une responsabilisation du citoyen pour l'image de Genève « canton propre » et une politique de répression lors du non-respect de cette salubrité.*
- Pour une politique de sanctions sous forme de travaux d'intérêt général prise lors de déprédations de biens publics ou d'autrui.*
- Pour une politique de prévention et de répression accrue dans notre canton afin que disparaisse le climat d'insécurité qui va grandissant.*

Les signataires de la présente pétition – citoyens, touristes, clients et commerçants – demandent instamment au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

- de développer un système de sanctions allant de l'amende aux travaux d'intérêt général lors du non-respect de la propreté dans notre canton et en cas de déprédation de biens publics ou privés;*

- *de développer une politique de prévention et de répression accrue dans notre canton en général, et dans notre cité en particulier;*
- *d'assurer une meilleure sécurité du citoyen en instaurant des contrôles réguliers, de jour comme de nuit, des quartiers et des lieux où se pratiquent des échanges de drogue.*

N.B. : 5669 signatures

Comité « pour la propreté, la salubrité et la sécurité de notre canton

Case postale 5014

1211 Genève 11

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Parmi les revendications exprimées dans la présente pétition qui a été déposée au Grand Conseil en novembre 2002, il convient de distinguer les aspects liés à la propreté et à la salubrité de ceux relatifs à la sécurité.

La problématique de la propreté et de la salubrité a été prise en considération par le Conseil d'Etat qui a adopté le 27 avril 2005 le « Plan propreté canton-communes »; il s'agissait d'un plan de mesures logistiques d'information, de sensibilisation et de répression, élaboré conjointement par les responsables techniques du canton et des communes. Un bilan de ce plan a été publié le 28 avril 2009¹ et indiquait que l'Etat de Genève avait atteint ses objectifs, de par son rôle de facilitateur et de réunificateur des conditions cadres, en apportant notamment les modifications réglementaires appropriées. Les communes se sont de leur côté investies de manière conséquente dans différentes actions relatives à la propreté urbaine. Les objectifs du Plan propreté étaient à ce stade partiellement atteints, mais le lancement d'une dynamique nouvelle et l'apparition de nombreuses initiatives déployant leurs effets à terme ont pu être constatés. Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'efficacité d'une politique de propreté urbaine est fortement

¹ <http://www.cmnet.ch/webdav/site/myjahiasite/users/smeisser/private/Proprete/Bilan%202005-2008%20Plan%20Proprete.pdf>

tributaire de la modification des comportements, eux-mêmes liés à des changements sociaux.

Pour ce qui concerne les aspects liés à la sécurité, plusieurs mesures ont été prises et renforcées. A titre d'exemples et à ce jour, on peut indiquer que l'effectif de la police de proximité a été doublé en 10 ans; la présence policière sur la voie publique a été accentuée; la collaboration entre différents partenaires, entre polices municipales, avec les autres cantons et les départements français limitrophes, a été renforcée et est devenue régulière; les contrôles effectués par la police cantonale et le nombre de patrouilles les soirs de week-end ont augmenté respectivement de 19% et 25% entre 2010 et 2011; la lutte contre le trafic de stupéfiants et la prévention de la consommation d'alcool chez les mineurs ont été renforcées.

Enfin, le Conseil d'Etat indique que les mesures sécuritaires décrites ci-dessus prendront prochainement de l'ampleur, notamment dans le cadre de la politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012–2014, qu'il a élaboré conjointement avec le Ministère public. Cette politique a été entérinée le 29 août 2012 par la signature d'une convention entre le Conseil d'Etat et le procureur général et déploie 8 axes de la politique sécuritaire, parmi lesquels figurent la lutte contre le trafic de stupéfiants et la sécurisation de l'espace public.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER